



# PROCES VERBAL DE REUNION

## Ville de Neuville-aux-Bois

Le dix mars deux mil vingt-cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 23

### Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yve MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, M. Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Julia VAPPEREAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Patrick BOUERY, Didier LE METTE.

### Pouvoirs :

Estelle BOEDEC ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle MARTIN  
Pascal DAUVILLIER ayant donné pouvoir à Daniel DAUVILLIER  
Pierre-Yves ROBERT ayant donné pourvoir à Laurent BARTHON  
Virginie PARADINAS ayant donné pouvoir à Patricia ALLIBE

### Absent

M. Cédric LASCOMBE a été désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Avant de procéder à l'exposé du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, communique aux membres du Conseil Municipal le montant mensuelles des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus de Neuville-aux-Bois qui siègent au Conseil Municipal et/ou au sein d'EPCI :

**ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES  
ELUS DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS**

Mandat	COLLECTIVITE OU EPCI	Montant de l'indemnité brute mensuelle en €
Maire	Mairie de Neuville-aux-Bois	2 102,53
1er adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
2e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
3e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
4e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
5e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
6e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
7e adjoint	Mairie de Neuville-aux-Bois	841,01
Conseiller municipal délégué	Mairie de Neuville-aux-Bois	197,30
Conseiller municipal délégué	Mairie de Neuville-aux-Bois	197,30
Conseiller municipal délégué	Mairie de Neuville-aux-Bois	197,30
Vice-Président	Communauté de Communes de la Forêt	678,23
Président	SIRTOMRA	1 051,88
Président	Syndicat Beauce Gâtinais Valorisation	1 456,76

Après cette information, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 a fait l'objet d'une présentation en réunion de la Commission des Finances du 24 février 2025.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Eric AUBAILLY, adjoint au Maire, délégué aux finances, pour l'exposé du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 aux membres du Conseil Municipal.

**Monsieur Eric AUBAILLY expose :**

L'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), faisant référence à la Loi n° 92-125 du 06/02/1992, prévoit que dans les communes de + de 3 500 habitants, ait lieu chaque année un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget lui-même.

Il ne s'agit pas d'arrêter un budget, mais de débattre des choix, des moyens, des priorités qui permettront de l'établir.

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il est l'occasion de discuter les priorités qui seront affichées dans le budget en définissant notamment la politique d'investissement et la stratégie financière. Le débat d'orientations budgétaires est également un moyen de communication financière.

Pour servir de base à la discussion, nous vous communiquons différentes informations portant sur :

- ✓ Des données du contexte budgétaire,
- ✓ L'analyse de la situation financière de la commune,
- ✓ Les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle d'investissement.

# CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

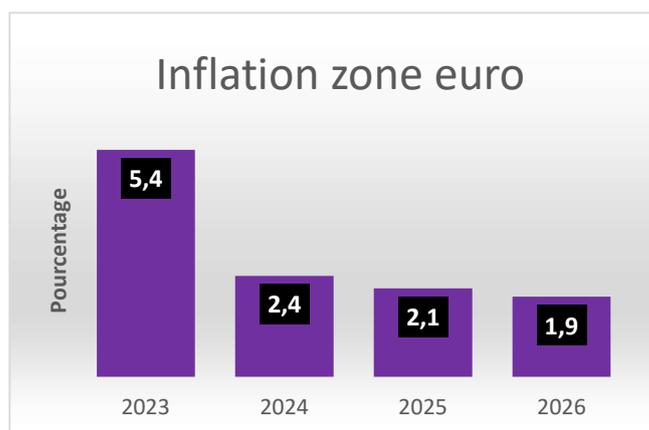
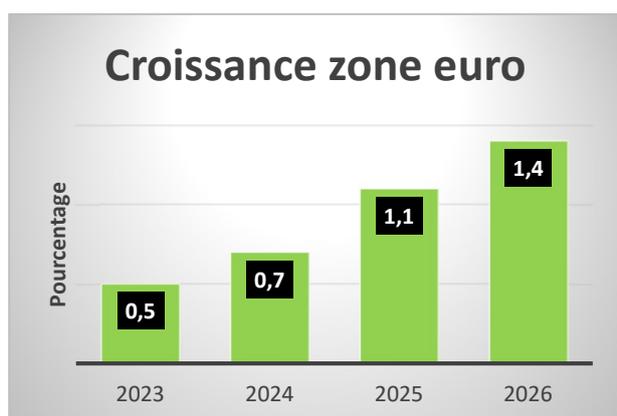
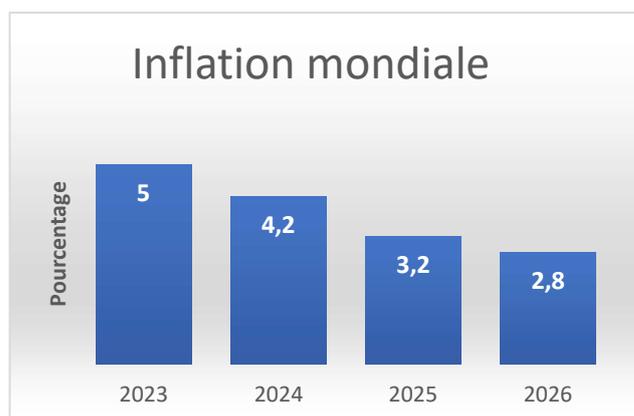
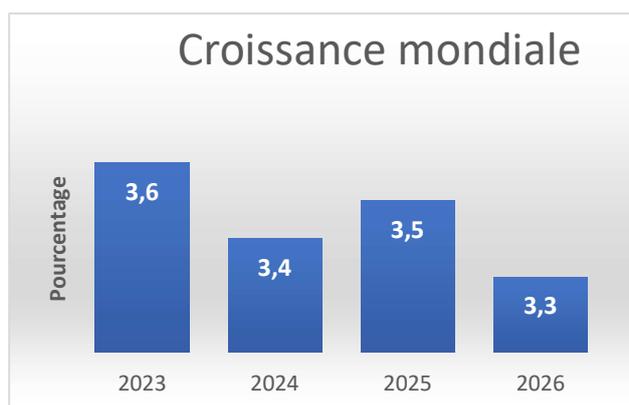
## 1. Situation globale

### 1.1. L'environnement économique mondial et européen

Au niveau Mondial, la croissance est attendue autour de 3 % avec beaucoup d'incertitude du fait d'un risque géopolitique renforcé avec :

- L'évolution de la guerre en UKRAINE
- Le conflit au Moyen Orient
- L'élection de Donald TRUMP

### L'environnement économique mondial et européen Zone euro – Prévision de croissance



## L'environnement économique en France

En France, la **croissance** anticipée du PIB sera de 1.1% en 2024 et 0.9% en 2025.

En 2024, la croissance a bénéficié d'une impulsion temporaire liée au JO de Paris.

Pour 2025, les risques géopolitiques mondiaux et la stabilité incertaine du gouvernement rendent difficiles les prévisions économiques.

### Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

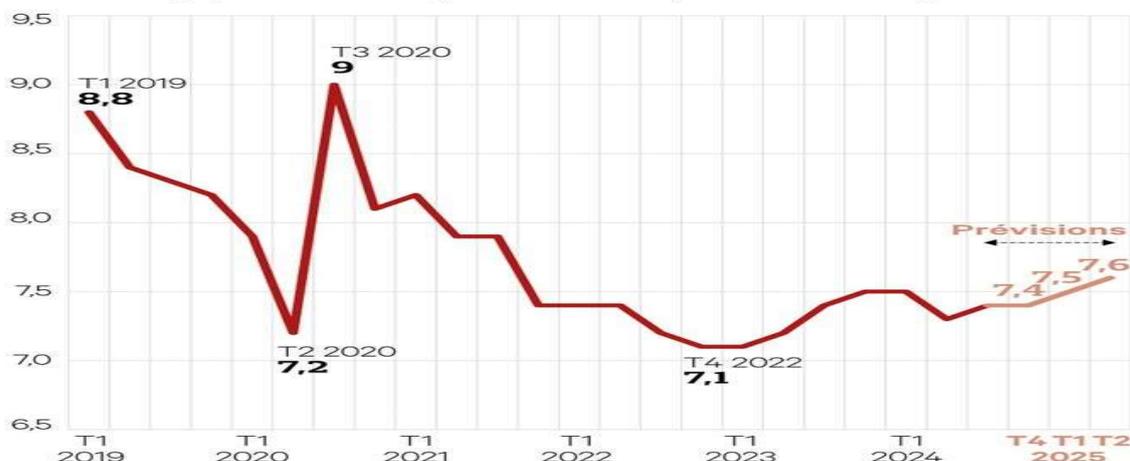
	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

### Le taux de chômage continuerait d'augmenter légèrement

En % de la population active, au sens du BIT, France hors Mayotte



SOURCE : INSEE

- 2022 : Déficit public 4,7% du PIB.
- 2023 : Déficit public 5,5 % du PIB,  
(4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.)
- 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %  
(4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité).

Dans la loi de finances 2025, la prévision du déficit public est estimée à 5.4% du PIB.

## PLF 2025 Principales mesures pour les collectivités

Communes	PLF 2025 (En milliards €)	LFI 2024 (En milliards €)	Evolution PLF 2025/ LFI 2024
<b>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</b>	27,350	27.2	+ 150 millions

*Le taux du FCTVA est maintenu à 16.404 %.*

Communes	Montants 2025 (En millions €)	Montants 2024 (En millions €)	Hausse 2025/2024
<i>Dotation de Solidarité Urbaine</i>	2 936	2 796	+ 140
<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	2 377	2 227	+ 150

Communes	Montants 2025 (En millions €)	Montants 2024 (En millions €)	Evolution 2025/2024 (En millions €)
<b>DETR</b>	1 046	1 046	-
<b>DSIL</b>	420	570	- 150

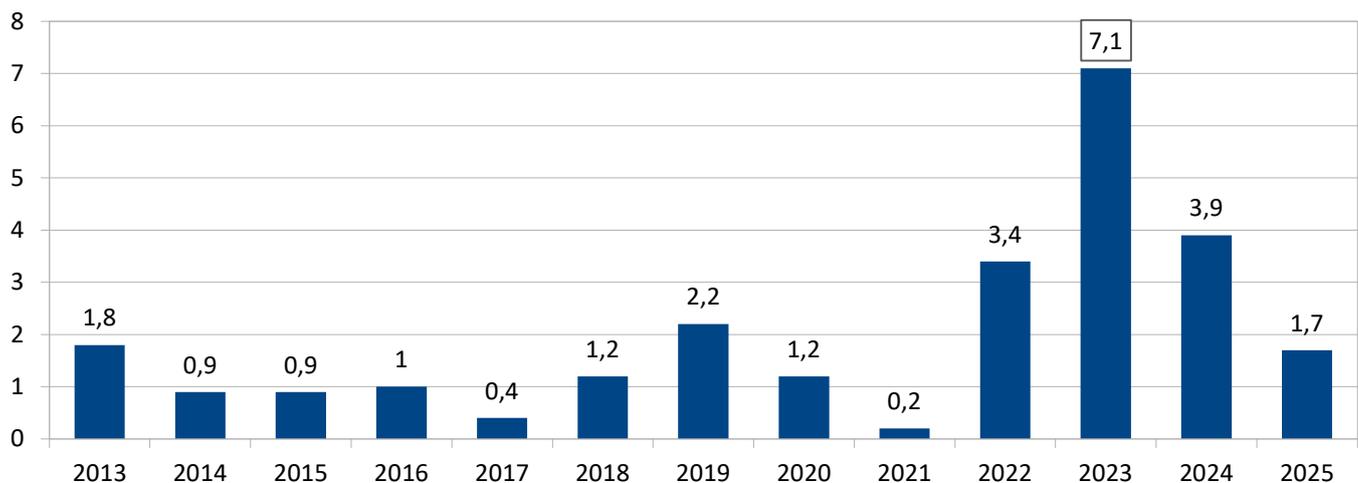
Collectivités	Montants 2025	Montants 2024
Fonds vert	1.150 milliard d'euros	2.5 milliards d'euros

Le décret n°2025-86 du 30/01/2025 instaure une hausse de 3 points des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). La même augmentation est prévue en 2026, 2027 et 2028.

- 34,65 % en 2025 (au lieu de 31,65%)
- 37,65 % en 2026,
- 40,65 % en 2027,
- 43,65 % en 2028.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le coût de cette hausse des cotisations CNRACL est estimé à 40 000 € par an.

#### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les valeurs par m<sup>2</sup> sont actualisées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

L'indice pris en considération passe de 2106 à 2143.

**Pour l'année 2025**, les valeurs appliquées dans le calcul de la taxe d'aménagement sont les suivantes :

- La valeur annuelle par m<sup>2</sup> est de **930 €** (hors Île-de-France) et de **1 054 €** pour les communes situées en Île-de-France ;
- La valeur forfaitaire des piscines est fixée à **262 €** par m<sup>2</sup> ;
- La valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures est fixée à **3 052 €** par emplacement (et peut aller jusqu'à 6 105 € par emplacement sur délibération de la collectivité territoriale).

Monsieur Eric AUBAILLY précise qu'une autre piste de recettes supplémentaires pour la commune pourrait être l'instauration d'une taxe sur le stationnement. Il rappelle que lors de la rénovation de logements certains ne disposent pas d'emplacement de stationnement et les véhicules de ce fait occupent des places de stationnement sur le domaine public.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les membres de la commission urbanisme devront statuer sur la création de cette nouvelle taxe pour les nouveaux logements. Il rappelle qu'au Plan Local d'Urbanisme, la création de places de stationnement est imposée aux futurs propriétaires.

Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne le propos en indiquant que le permis de construire n'est pas autorisé s'il n'y a pas de places de stationnement.

Monsieur Patrick HARDOUIN signale que les rénovations ou aménagements de logements ne requiert pas forcément l'obtention d'un permis de construire et qu'il faut être vigilant. La création de places de stationnement est obligatoire mais dans les faits pas forcément respectée.

## Analyse financière et synthétique de 2023

L'analyse portait sur le budget principal sur les exercices 2019 à 2023.

### Les principaux constats sont :

➤ **Les points forts :**

- ✓ Une démographie dynamique qui contribue au dynamisme de certaines recettes.
- ✓ Des charges très maîtrisées qui permettent une forte augmentation de la CAF. La commune présente ainsi un niveau de CAF qui permet de financer sans difficulté le renouvellement des équipements courants.
- ✓ Un fonds de roulement en hausse sur la période. Celui-ci est intrinsèquement très important.
- ✓ Une pression fiscale très modérée
- ✓ La réalisation de quelques cessions sur la période qui ont contribué au renforcement du fonds de roulement.
- ✓ Niveau de dette maîtrisé même si une partie de l'encours est souscrit à très long terme.

➤ **Des points de vigilance :**

- ✓ Augmentation assez sensible des charges de personnel.
- ✓ Baisse très possible de la CAF en raison de contraintes extérieures sur les recettes (FDPTP à moyen terme, DMTO, éventuellement à court terme avec un redressement possible par la suite).

➤ **Des marges de manœuvre :**

La commune devra s'attacher à préserver au mieux sa CAF si elle souhaite préserver les mêmes marges de manœuvre.

Celle-ci devrait vraisemblablement s'affaiblir en raison de contraintes extérieures, mais sans présenter de risque quelconque. Si elle s'affaiblissait trop, le levier des taux de fiscalité pourrait éventuellement être activé.

Côté investissement, la première marge de manœuvre à considérer avant toute autre est l'utilisation du fonds de roulement important. C'est d'ailleurs ce levier que la commune utilise en 2024.

Dans un second temps, la commune apparaît également en capacité de recourir à l'emprunt de long terme, comme indiqué dans l'analyse, si nécessaire.

## Analyse financière de la commune

### FONCTIONNEMENT

ANNEE	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2023	4 894 341,08 €	5 249 569,63 €	355 228,55 €	1 842 989,05 €	2 198 217,60 €
2024	5 231 496,43 €	5 268 977,25 €	37 480,82 €	2 198 217,60 €	2 235 698,39 €

### INVESTISSEMENT

ANNEE	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat N-1	Résultat cumulé
2023	3 220 798,93 €	2 594 145,33 €	- 626 653,60 €	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €
2024	2 027 864,39 €	2 237 435,22 €	209 570,83 €	1 551 044,61 €	1 760 615,44€

#### Restes à réaliser (R.A.R)

Recettes : 1 502 125,51 €

Dépenses : 615 240,73 €

#### Principaux projets réalisés en 2024 ou en cours

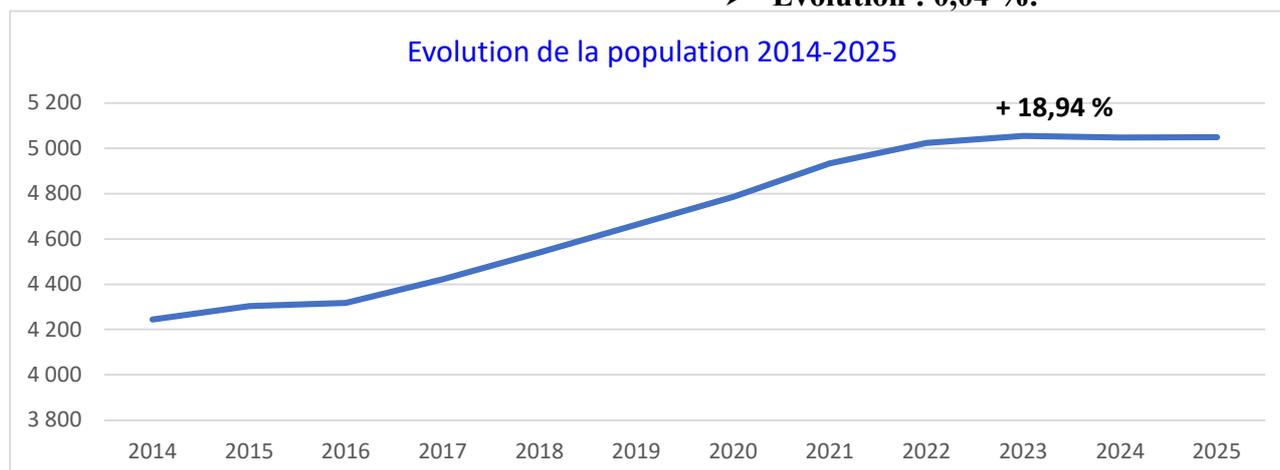
- La fin des travaux de la chaufferie
- La sécurisation des armoires électriques
- Le début des travaux sur l'éclairage public
- La rénovation d'une classe à l'école élémentaire
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection
- Le début des travaux de réaménagement du jardin public avenue de Verdun
- La remise en état d'un logement de la commune
- Les travaux d'aménagement de la cour des services techniques et de la mezzanine
- La rénovation de la piste d'athlétisme

#### L'évolution de la population neuvilloise

▪ **1<sup>er</sup> janvier 2025 : 5 049 habitants**

▪ **1<sup>er</sup> janvier 2024 : 5 047 habitants**

➤ **Evolution : 0,04 %.**



## PRIORITES DU BUDGET 2025

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'autres recettes.
- Les travaux de rénovation et d'extension du cabinet medical
- La fin des travaux de rénovation de l'éclairage public prévue fin du 1er semestre 2025
- Le diagnostic énergétique des bâtiments
- L'aménagement de la salle du Conseil Municipal (futur mandat 29 conseillers)
- La rénovation d'une classe à l'école élémentaire
- L'étude des travaux rue des Mitoufflets
- La fin de la rénovation du jardin public rue de Verdun
- L'aménagement des garages place Saint Jacques
- Réalisation d'une voie douce route de Saint Germain

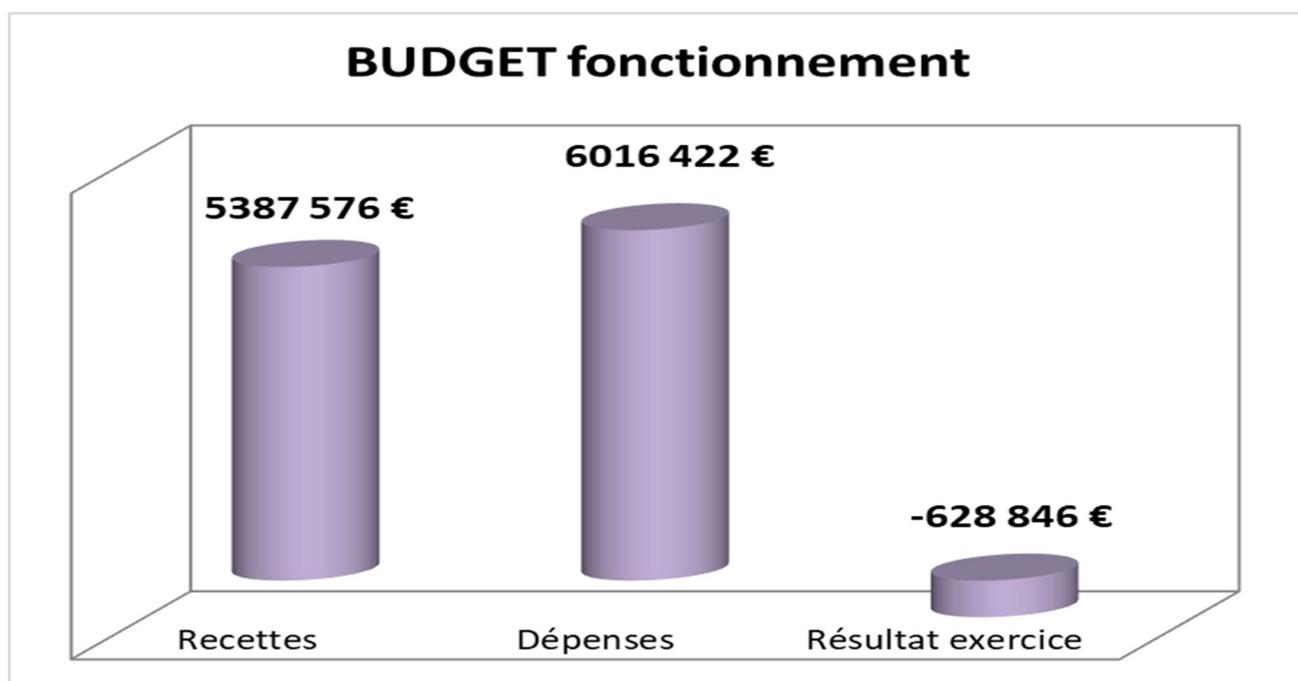
## TAUX D'IMPOSITION

	2023	2024	Proposition 2025
<i>Taxe d'habitation</i>	15,66%	15,66%	15,66%
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	20,71%	39,27%	39,27%
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	46,89%	46,89%	46,89%

**Taxe foncière (bâti) : 39.27 %** (20.71% + 18.56% taux département)

*Taux d'imposition de la Commune inchangés depuis 2010, précise Monsieur Patrick HARDOUIN.*

# Fonctionnement 2025



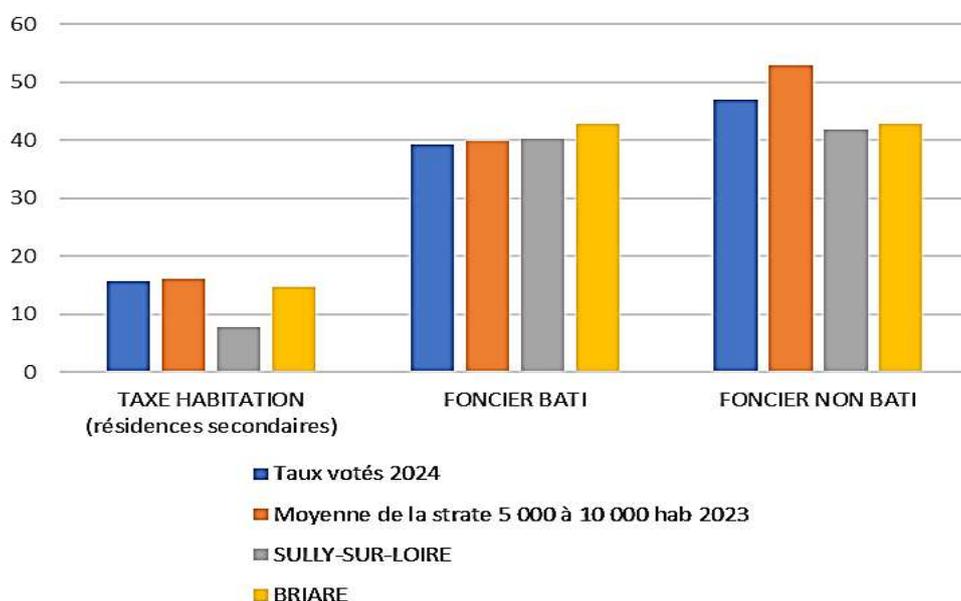
Ces chiffres tiennent compte d'un virement de 500 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

## PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

- **L'attribution de compensation**
  - ✓ 577 298,00 € en 2024
  - ✓ 590 668,00 € (Agent de communication travaille à 100% à la commune)
  
- **Montant des taxes : (Proposition de pas augmenter les taux)**
  - ✓ 2 502 470,00 € en 2024
  - ✓ 2 555 301,00 € (Estimation)

Augmentation des bases de la taxe foncière de 1,7%

### Taux de fiscalité



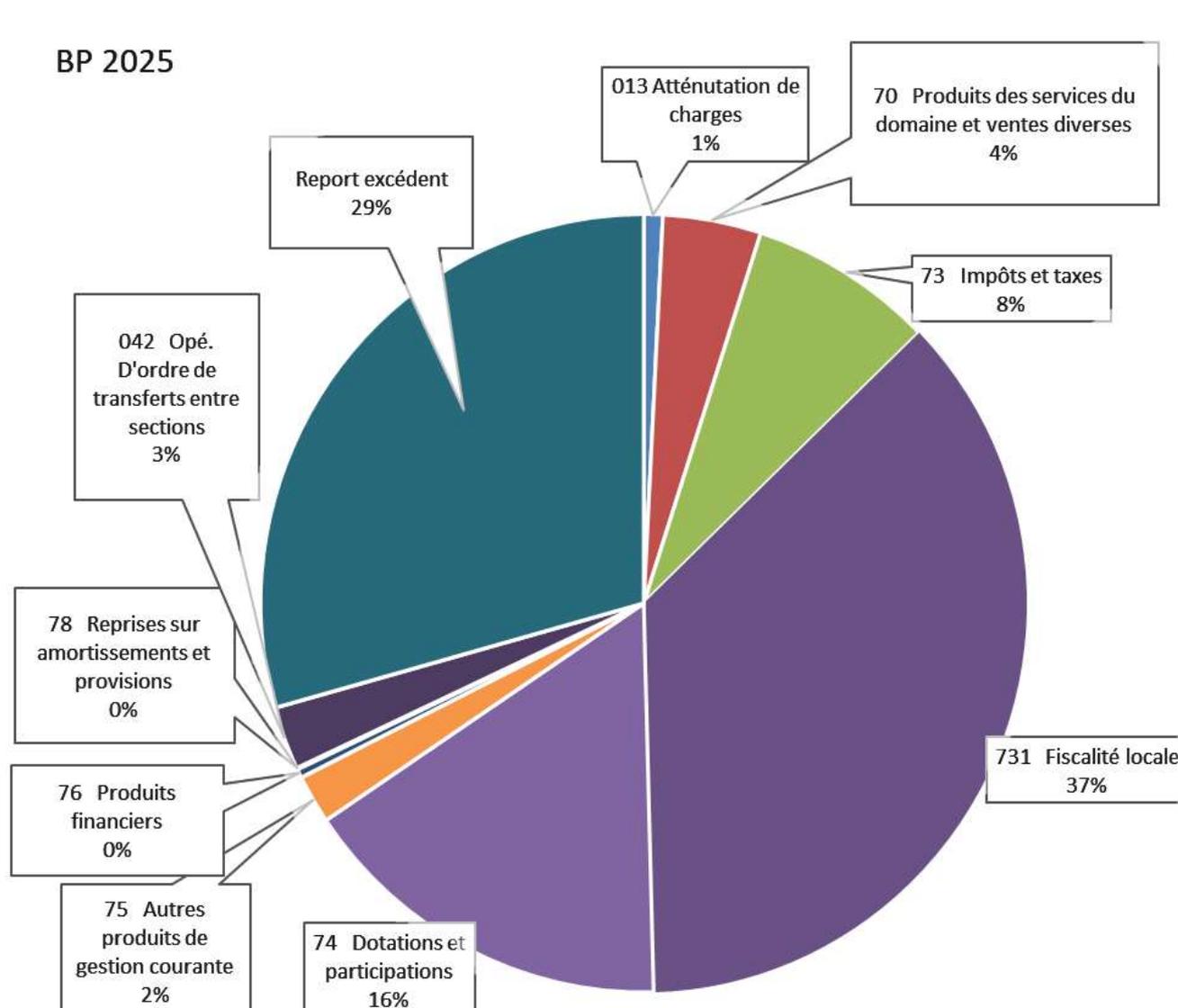
### Taux foncier bâti

Neuille : 39.82  
 Sully-sur-Loire : 40.15  
 Briare : 42.76

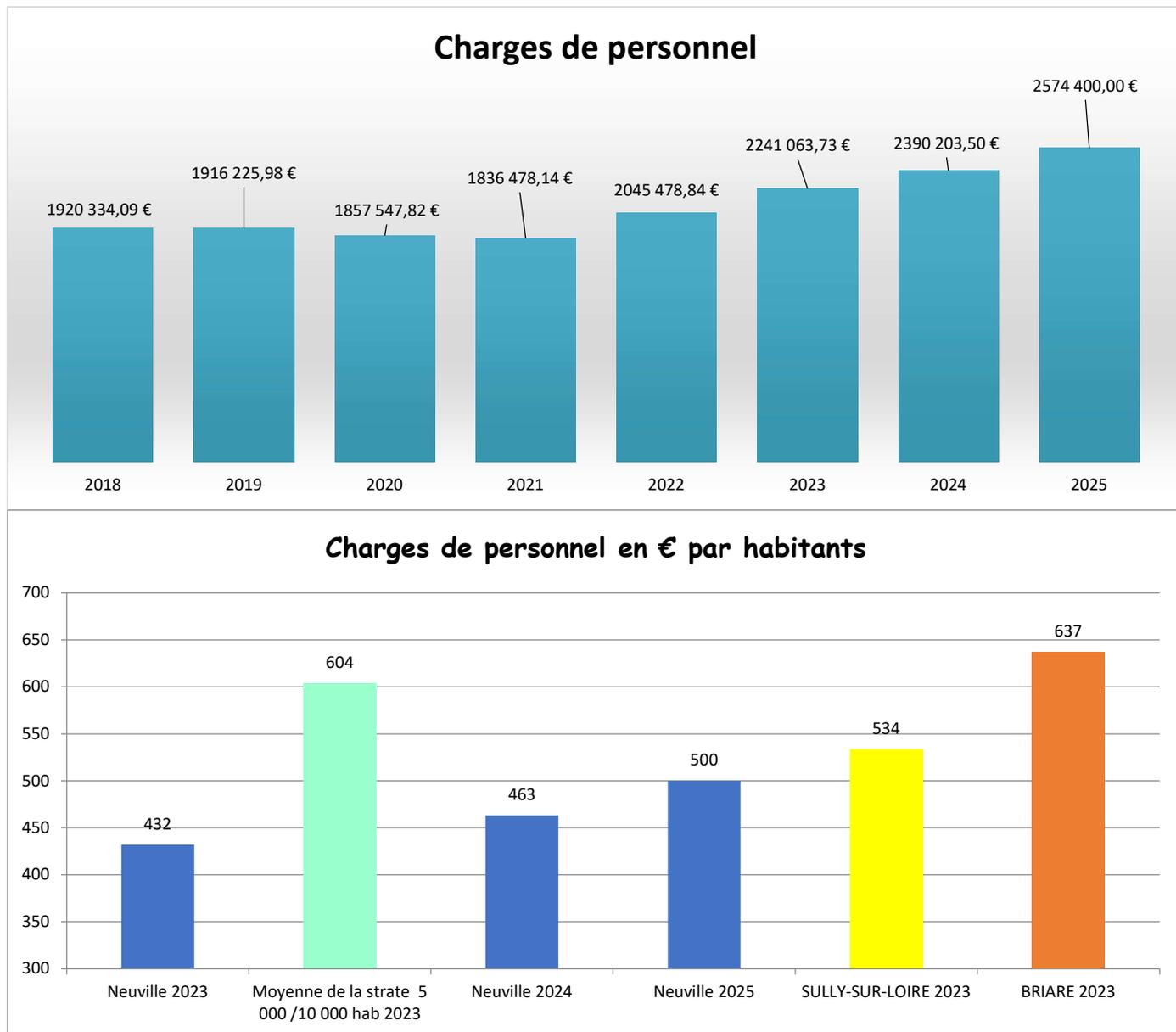
- **DGF (Dotation forfaitaire)**
  - ✓ 345 943 € en 2024
  - ✓ **345 943 €** (Estimation)
  - (Augmentation de population : 2 personnes, incertitude sur le dispositif d'écrêtement)
  
- **Excédent de fonctionnement reporté**
  - ✓ 2 198 217,60 € en 2024
  - ✓ **2 235 698,39 €**

## Répartition des recettes

BP 2025



## Fonctionnement 2025 Principales dépenses



### En 2025, l'estimation prend en compte principalement :

- ✓ La rémunération du DG en année pleine.
- ✓ L'incidence en année pleine d'un remplacement d'agent en 2024.
- ✓ Les avancements de grade et promotions internes.
- ✓ Les avancements d'échelon.
- ✓ Le remplacement d'agents absents.
- ✓ La hausse de la CNRACL sur la base de 3 points de plus.
- ✓ La création d'un poste.

L'estimation est globale évolue de 7,71 % par rapport au compte administratif 2023.

## Fonctionnement 2025

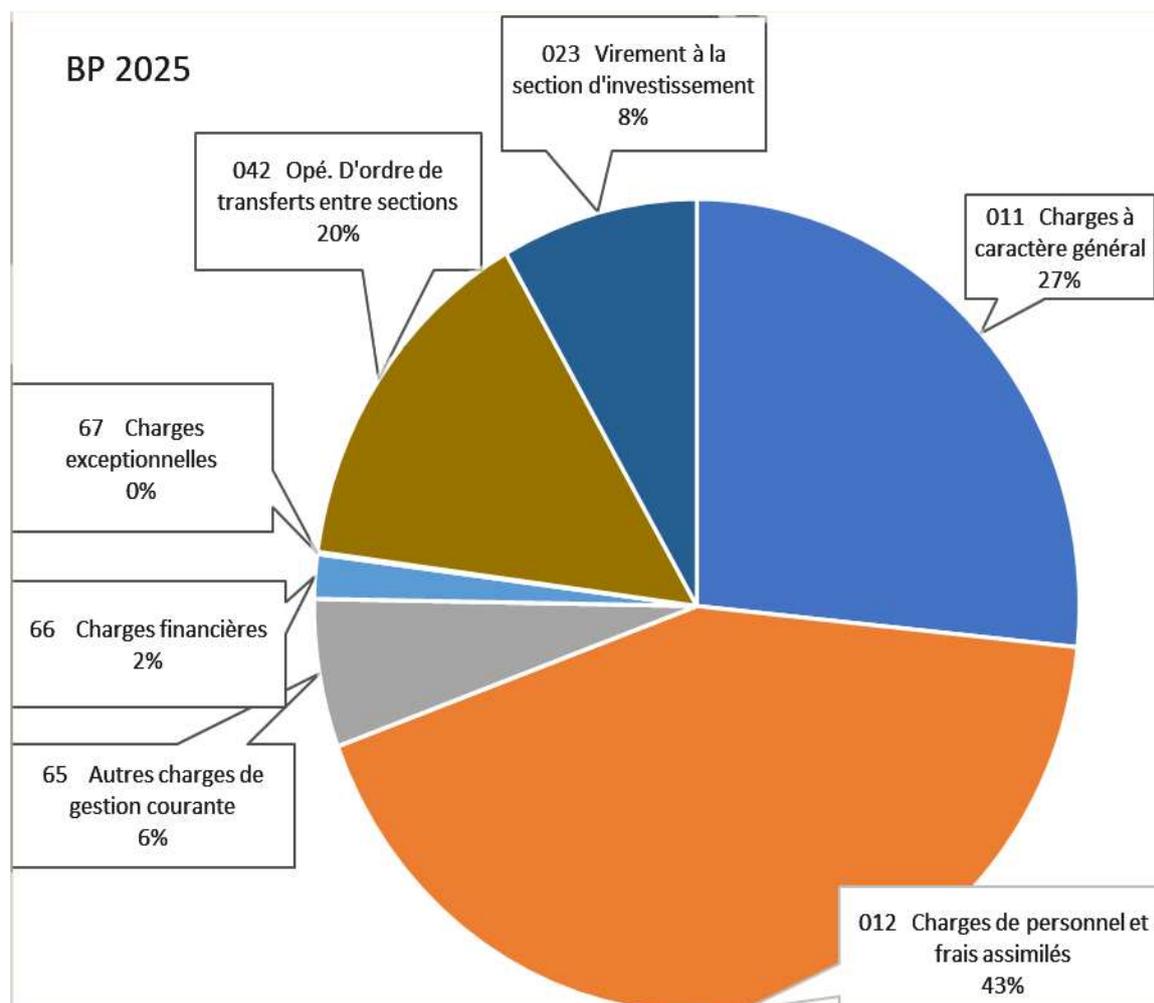
### Autres dépenses de fonctionnement

Certaines dépenses augmentent suite à des changements de contrats ou suite à l'impact en année pleine d'un contrat, d'autres sont spécifiques à 2025 :

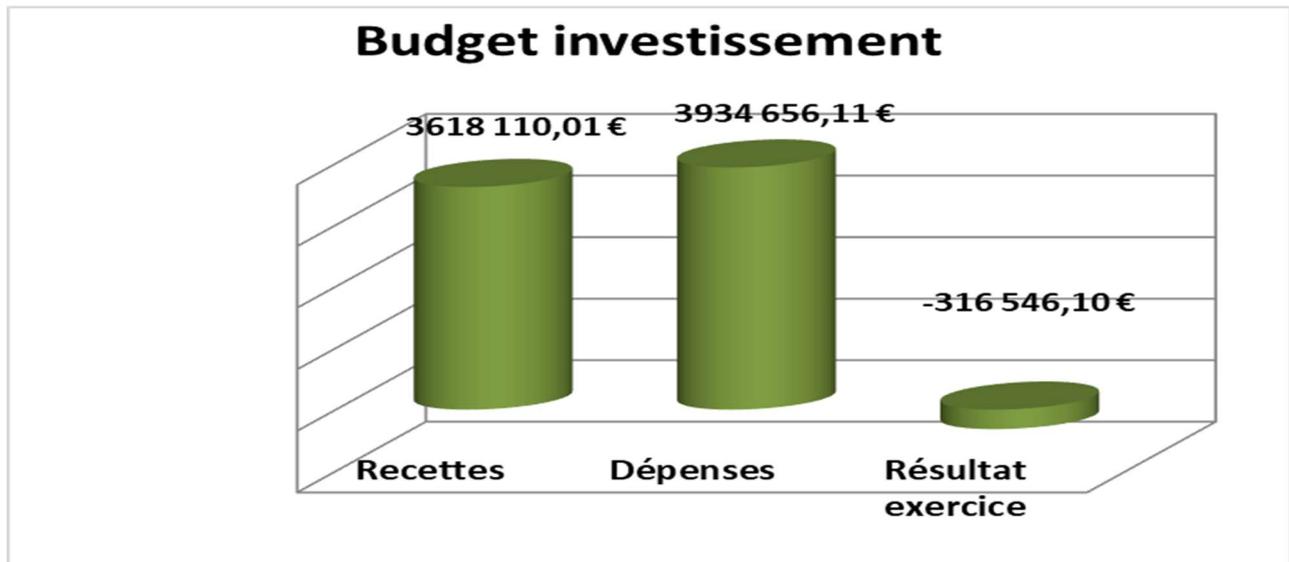
▪ Les énergies (électricité - gaz)	+ 37 000 €
▪ Le bois (changement de combustible)	+ 23 000 €
▪ Relève de tombes (pas fait en 2024)	+ 23 000 €
▪ Entretien des terrains (reprise de lotissement, + de taille)	+ 34 000 €
▪ Maintenance en année pleine des chaufferies	+ 25 000 €
▪ Assurance dommage ouvrage pour les travaux du cabinet médical	+ 84 000 €
▪ Audit du personnel	+ 12 500 €
	238 500 €

L'évolution des autres comptes est basée sur l'objectif d'évolution des dépenses fixé par le gouvernement soit 2% après déduction des contrats résiliés ou ponctuels en 2024 et impact en année pleine des nouveaux contrats souscrits en 2024.

### Répartition des dépenses



## Investissement 2025



### Recettes

- **Des subventions déjà accordées (solde à percevoir) : 1 502 125,51 €**

- ✓ **Cabinet médical :**

FNADT	208 899,99 €
Conseil départemental	80 000,00 €
Conseil Départemental	35 259,00 €
DETR	200 000,00 €

- ✓ **Réseau de chaleur**

DETR/DSIL	153 741,00 €
ADEME	195 381,07 €
FEDER	288 882,45 €

- ✓ **Rénovation piste athlétisme**

Conseil Dépt	21 200,00 €
ANS	49 991,00 €
DSIL	123 261,00 €

- ✓ **Eclairage public**

Fonds Verts	79 660,00 €
CRST	65 850,00 €

- **Des subventions en cours pas encore accordées : 219 166,00 €**

- ✓ **Conseil départemental :**

<i>Mise en accessibilité de la salle de tennis de table</i>	23 750,00 €
<i>Sécurisation sortie de la rue des Bleuets sur la D5</i>	10 416,00 €

- ✓ **ABO Wind**

<i>Amélioration énergétique des bâtiments</i>	150 000,00 €
---	--------------

- **Certificats d'économie d'énergie**

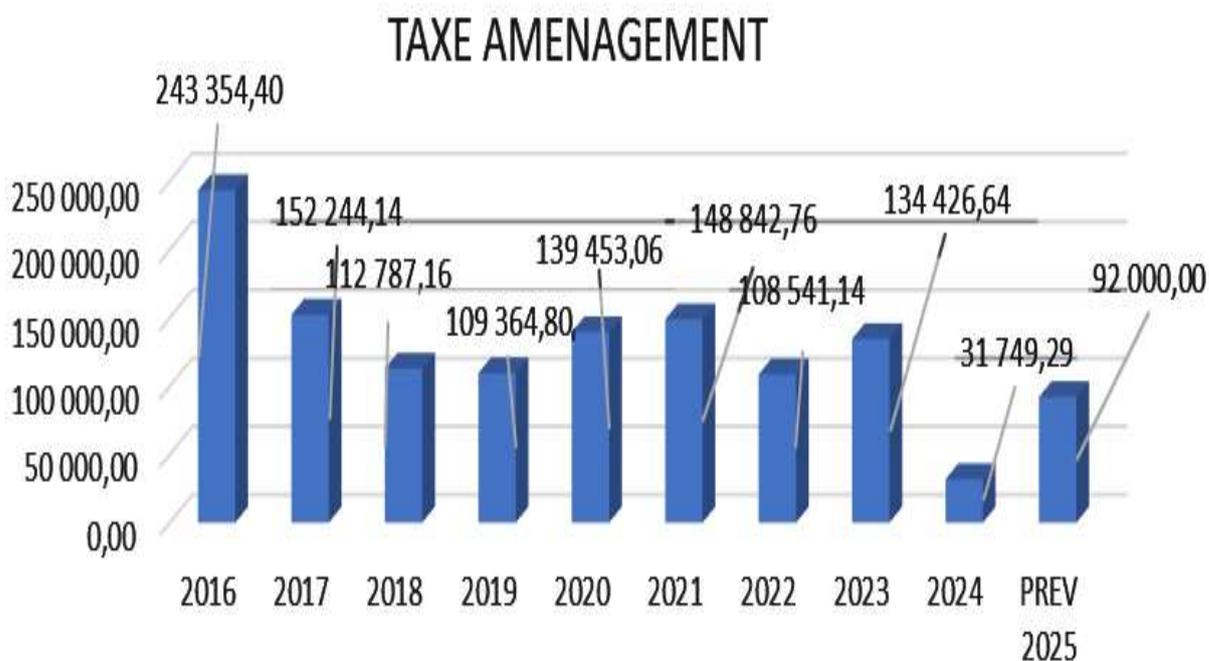
35 000,00 €

## Investissement 2025

### Recettes

▪ FCTVA sur les dépenses 2023	328 913.20 €
▪ Taxe d'aménagement (estimation)	92 000.00 €
▪ Amortissements (estimation)	858 000.00 €
▪ Amortissement pénalité de renégociation de la dette	18 088.75 €
▪ Remboursement capital emprunt par la CCF	99 816.55 €
▪ Solde d'exécution positif reporté de la commune	1 760 615.44 €
▪ Virement de la section de fonctionnement	500 000.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>5 378 725.45 €</b>

### Evolution de la taxe d'aménagement

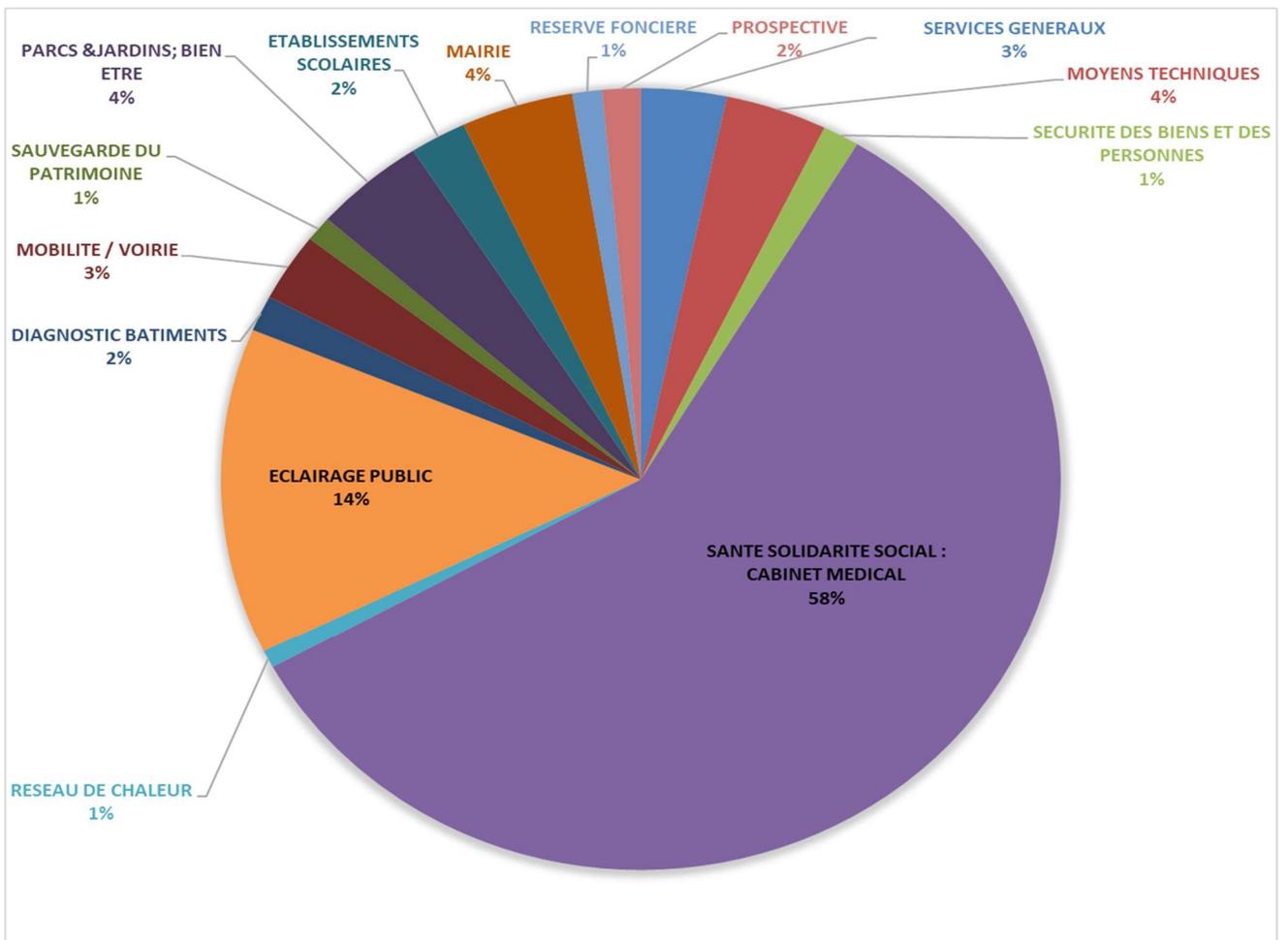


*Monsieur Patrick HARDOUIN précise aux membres du Conseil Municipal un retard dans la perception du reversement de la taxe d'aménagement par la commune du fait d'un changement de logiciel informatique au niveau des services de l'Etat qui à engendrer un problème de traitement des données.*

# Investissement 2025

## Dépenses

- Le remboursement du capital des emprunts
- Une écriture d'ordre entre sections  
(Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)
- Le remboursement de 20% de la taxe d'aménagement à la CCF
- Les travaux, matériel et mobilier
- Principaux investissements 2025 :
  - Les travaux de rénovation et d'extension du cabinet médical
  - La fin des travaux de rénovation de l'éclairage public
  - Le diagnostic énergétique des bâtiments
  - L'aménagement de la salle du Conseil Municipal
  - La rénovation d'une classe à l'école élémentaire
  - L'étude des travaux rue des Mitoufflets
  - La fin de la rénovation du jardin public rue de Verdun
  - L'aménagement des garages place Saint Jacques
  - Réalisation d'une voie douce route de Saint Germain



# Plan pluriannuel d'investissement

## PROJECTIONS 2025/2027

### Budget de fonctionnement

Bases foncières 2025 : + 1,7 %

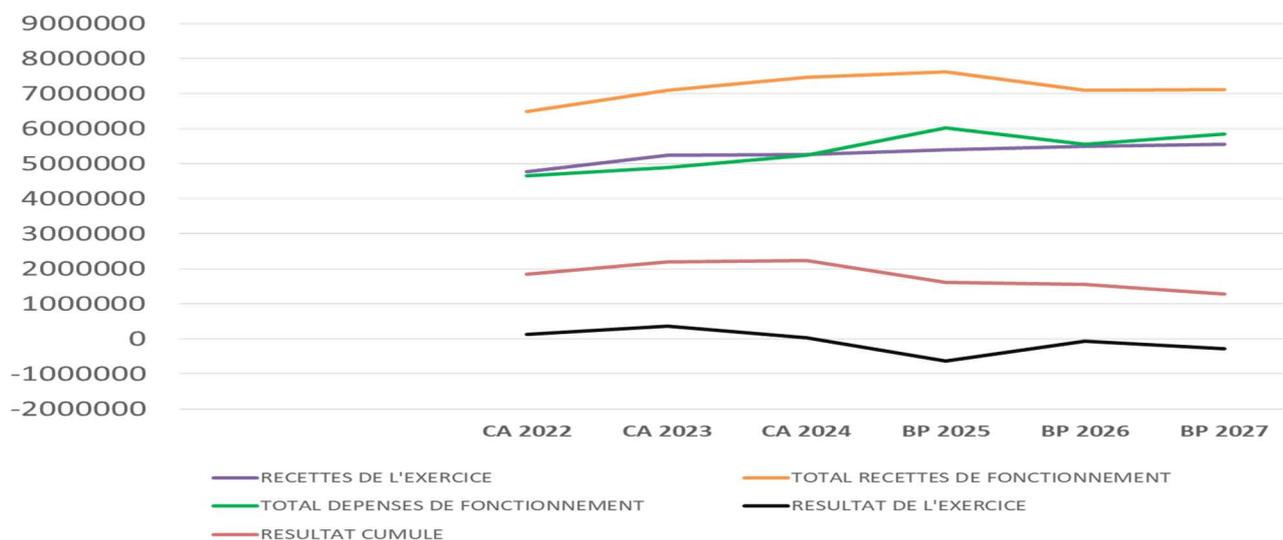
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
RECETTES REELLES	4 655 897,00	5 121 935,00	5 151 528,00	5 187 215,00	5 245 786,00	5 319 364,00
RECETTES D'ORDRE	119 070,65	127 635,00	117 449,00	200 361,00	242 333,00	242 333,00
RECETTES DE L'EXERCICE	4 774 967,65	5 249 570,00	5 268 977,00	5 387 576,00	5 488 119,00	5 561 697,00
SOLDE POSITIF REPORTE	1 718 452,00	1 842 988,65	2 198 217,65	2 235 698,65	1 606 852,65	1 550 792,65
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 493 419,65</b>	<b>7 092 558,65</b>	<b>7 467 194,65</b>	<b>7 623 274,65</b>	<b>7 094 971,65</b>	<b>7 112 489,65</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
DEPENSES REELLES	3 754 890,00	4 055 950,00	4 349 881,00	4 640 333,00	4 613 090,00	4 715 848,00
DEPENSES D'ORDRE	895 541,00	838 391,00	881 615,00	1 376 089,00	931 089,00	1 122 089,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 650 431,00</b>	<b>4 894 341,00</b>	<b>5 231 496,00</b>	<b>6 016 422,00</b>	<b>5 544 179,00</b>	<b>5 837 937,00</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	124 536,65	355 229,00	37 481,00	-628 846,00	-56 060,00	-276 240,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 842 988,65</b>	<b>2 198 217,65</b>	<b>2 235 698,65</b>	<b>1 606 852,65</b>	<b>1 550 792,65</b>	<b>1 274 552,65</b>

### Budget 2024

Dépenses : 5 673 791 €

Recettes : 5 219 569 €

Prévision Résultats : - 454 222 €



Monsieur Patrick HARDOUIN qu'il s'était engagé à laisser le même budget que celui qu'il a trouvé à son début de mandat et c'est une promesse tenue et cela même avec tous les projets qui ont été réalisés.

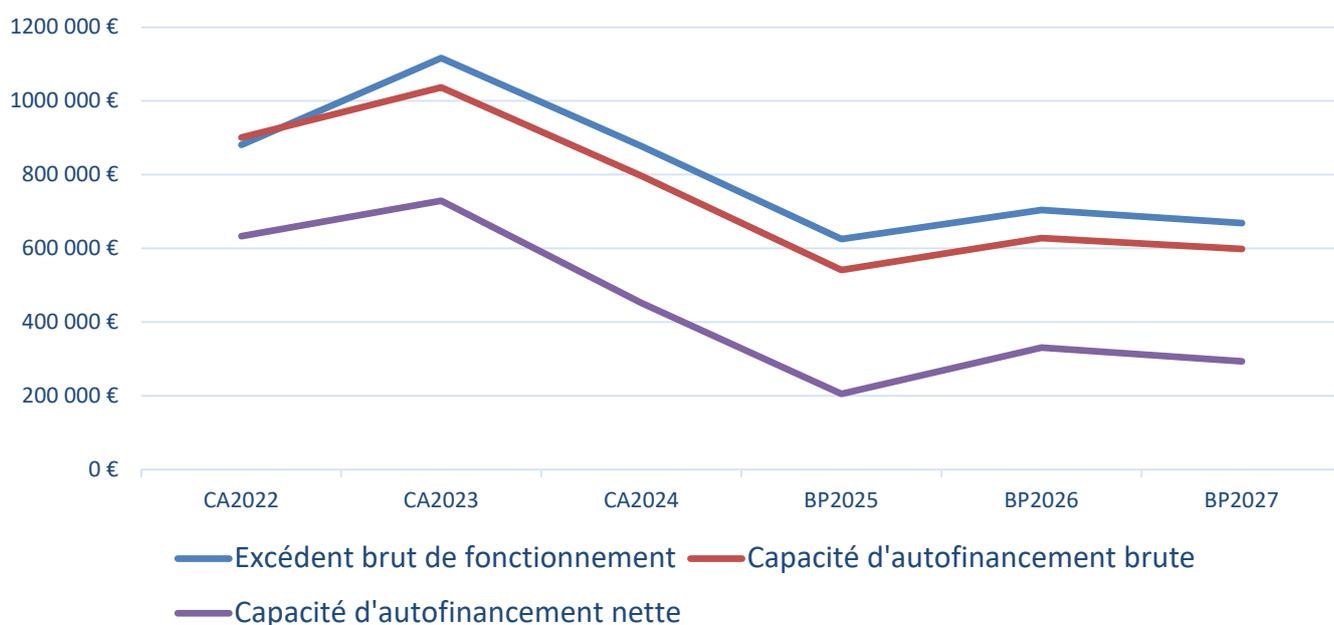
Il précise également qu'il a demandé aux services municipaux à ce que les projets soient réfléchis en opération globale et cite pour exemple le projet d'aménagement du Parc de Verdun. Si tous les postes de dépenses sont prévus en amont, tout peut être comptabilisé en section d'investissement et non en fonctionnement. Il rappelle que toutes les dépenses en-dessous du seuil de 500 € sont comptabilisées à la section de fonctionnement.

Monsieur Eric AUBAILLY précise qu'une piste de recettes supplémentaires pourrait être des recettes issues des locations de salles. Or, actuellement, cette recette est nettement moindre du fait d'une utilisation importante de nos salles par les associations.

## Plan pluriannuel d'investissement PROJECTIONS 2025/2027 Autofinancement

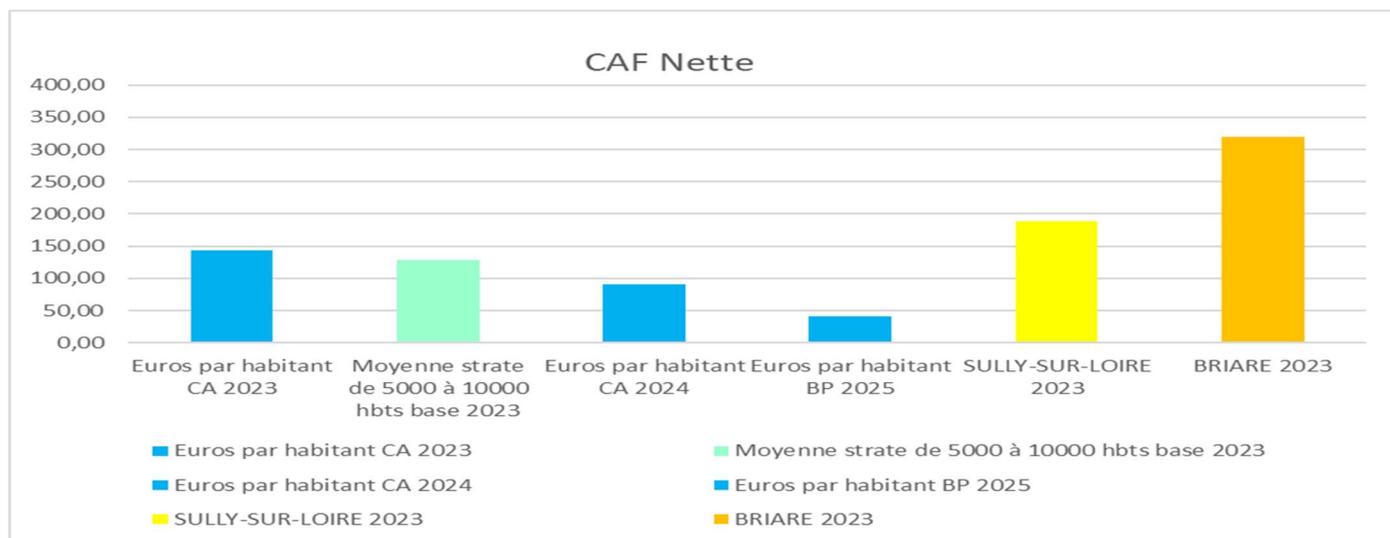
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	CA2023 €/hab	Strate 5000 hab base 2023	CA 2024 €/hab	BP2025 €/hab
Excédent brut de fonctionnement	880 863 €	1 116 703 €	877 508 €	625 101 €	703 969 €	668 542 €	221	224	174	123
Capacité d'autofinancement brute	900 650 €	1 036 624 €	796 603 €	541 883 €	627 695 €	598 516 €	205	210	158	107
Autofinancement brut (%)	19,34	23,42	7,02	10,98	11,32	11,64				
Capacité d'autofinancement nette	632 650 €	729 620 €	452 101 €	205 552 €	330 245 €	292 974 €	1447	129	90	41
Autofinancement net (%)	13,59	17,42	0,23	4,43	5,6	5,84				

### Analyse des équilibres financiers



Les ratios baissent en 2024 suite à des dépenses exceptionnelles et ponctuelles

# Plan pluriannuel d'investissement PROJECTIONS 2025/2027 Autofinancement



## Investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
RECETTES REELLES	497 193,49 €	1 652 754,40 €	1 355 820,21 €	2 242 021,26 €	1 001 530,85 €	863 284,71 €
RECETTES D'ORDRE	895 540,42 €	941 390,93 €	881 615,01 €	1 376 088,75 €	931 088,75 €	1 122 088,75 €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 392 733,91 €	2 594 145,33 €	2 237 435,22 €	3 618 110,01 €	1 932 619,60 €	1 985 373,46 €
SOLDE POSITIF REPORTE	1 757 015,93 €	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €	1 760 615,44 €	1 444 069,34 €	718 284,58 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 149 749,84 €</b>	<b>4 771 843,54 €</b>	<b>3 788 479,83 €</b>	<b>5 378 725,45 €</b>	<b>3 376 688,94 €</b>	<b>2 703 658,04 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES REELLES CAP EMPRUNT	268 099,99 €	307 003,58 €	344 502,29 €	336 330,19 €	297 450,16 €	305 541,75 €
DEPENSES REELLES AUTRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 860,66 €	60 940,00 €	30 200,00 €
DEPENSES D'ORDRE	119 070,65 €	127 634,97 €	117 448,99 €	200 360,90 €	242 333,11 €	242 333,11 €

**Plan pluriannuel d'investissement**  
**PROJECTIONS 2025/2027**  
**Investissement**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
<i>DEPENSES REELLES TRAVAUX&amp;MATERIEL</i>	584 880,99 €	2 786 160,38 €	1 565 913,11 €	<b>3 394 104,36 €</b>	2 057 681,09 €	384 460,00 €
<i>AVANCES</i>		322 807,71 €	0,01 €			
<i>SERVICES GENERAUX</i>	104 780,39 €	199 178,40 €	277 808,48 €	<b>111 713,59 €</b>	43 000,00 €	76 000,00 €
<i>MOYENS TECHNIQUES</i>	6 066,29 €	100 977,64 €	78 686,42 €	<b>133 000,00 €</b>	60 000,00 €	45 000,00 €
<i>SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</i>	95 769,53 €	67 467,90 €	12 342,18 €	<b>47 896,42 €</b>	35 000,00 €	35 000,00 €
<i>SANTE SOLIDARITE SOCIAL : CABINET MEDICAL</i>	13 360,32 €	9 000,00 €	157 774,31 €	<b>1 981 831,63 €</b>	1 321 221,09 €	
<i>SANTE SOLIDARITE SOCIAL : AUTRES PROJETS</i>	42 427,24 €		52 747,76 €			
<i>RESEAU DE CHALEUR</i>	51 924,41 €	1 510 356,45 €	402 531,08 €	<b>25 000,00 €</b>		
<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>	0,00 €	9 720,00 €	70 299,19 €	<b>458 055,60 €</b>		
<i>AUTRES PROJETS ENERGETIQUES</i>	4 853,20 €	11 293,35 €		<b>50 000,00 €</b>	274 000,00 €	
<i>MOBILITE / VOIRIE</i>	109 542,48 €	6 253,20 €	166 883,70 €	<b>96 000,00 €</b>	250 000,00 €	30 000,00 €
<i>SAUVEGARDE DU PATRIMOINE</i>	21 787,06 €	3 787,21 €	22 092,28 €	<b>35 540,00 €</b>	0,00 €	87 000,00 €

## Plan pluriannuel d'investissement PROJECTIONS 2025/2027 Investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
PARCS & JARDINS ; BIEN ETRE	36 241,90 €	48 840,15 €	286 333,43 €	145 543,64 €	46 000,00 €	20 000,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	70 567,36 €	101 787,73 €	37 289,87 €	74 151,48 €	28 460,00 €	31 460,00 €
MAIRIE	23 775,77 €	15 419,76 €	1 124,40 €	146 356,00 €		
ENVIRONNEMENT	3 785,04 €	7 065,10 €	0,00 €			
CULTURE						60 000,00 €
RESERVE FONCIERE		372 205,78 €		39 016,00 €		
PROSPECTIVE				50 000,00 €		
DEPENSES DE L'EXERCICE	972 051,63 €	3 220 798,93 €	2 027 864,39 €	3 934 656,11 €	2 658 404,36 €	962 534,86 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	972 051,63 €	3 220 798,93 €	2 027 864,39 €	3 934 656,11 €	2 658 404,36 €	962 534,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	420 682,28 €	-626 653,60 €	209 570,83 €	-316 546,10 €	-725 784,76 €	1 022 838,60 €
RESULTAT CUMULE	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €	1 760 615,44 €	1 444 069,34 €	718 284,58 €	1 741 123,18 €

Monsieur Patrick HARDOUIN indique que les 50 000 € prévus au point « prospective » concernent l'étude prospective d'un coût total estimé à 100 000 €.

Cette étude est soutenue par les services de l'Etat à hauteur de 80 % si elle est conduite au niveau d'un EPCI.

Pour ce qui concerne Neuville-aux-Bois, si l'étude est conduite par la Communautés de Communes de la Forêt elle serait subventionnée à hauteur de 80 %. Cela a été validé en bureau communautaire. Le reste à charge pour Neuville-aux-Bois serait donc inférieur à 10 000 €.

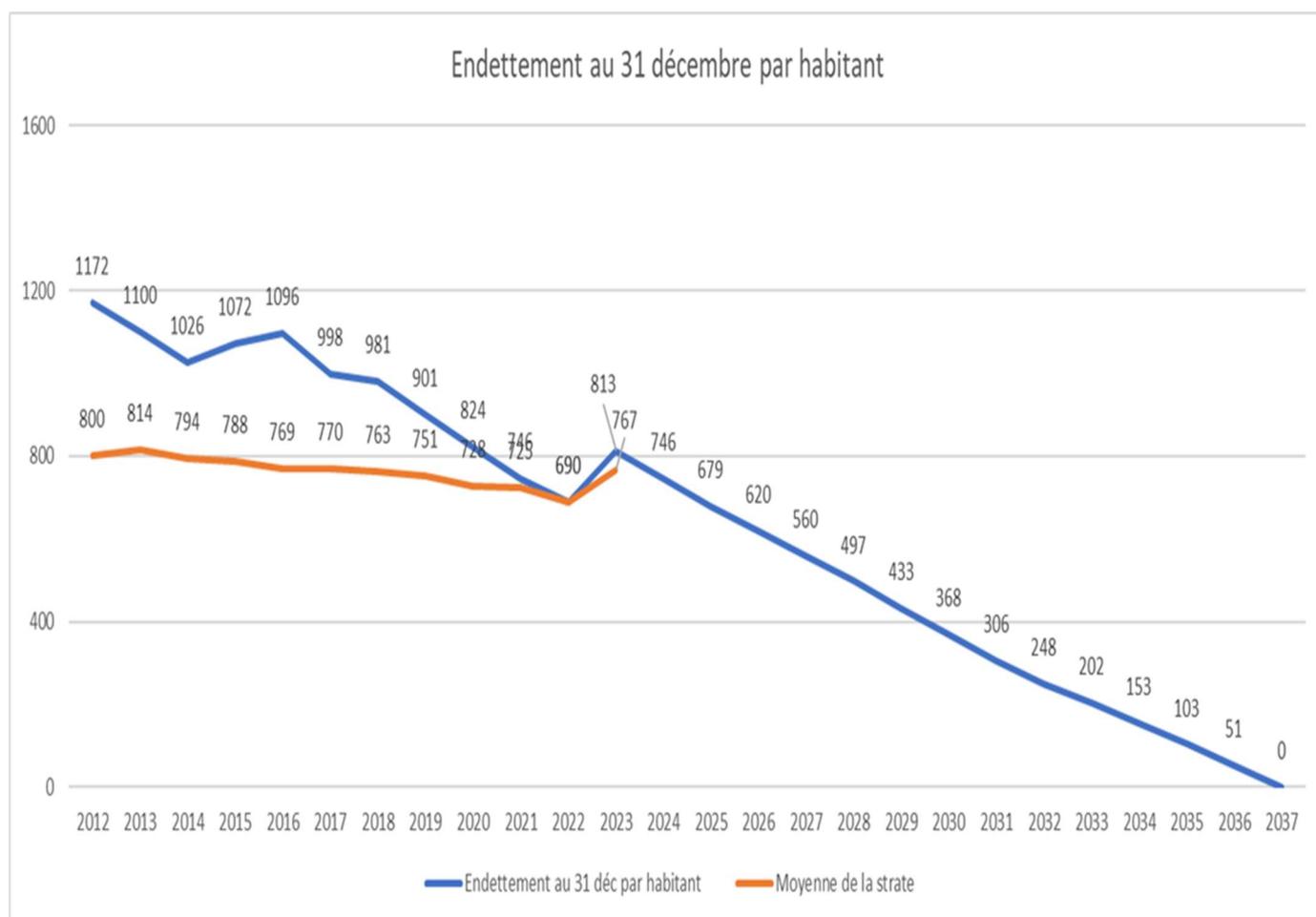
Il rappelle que l'objectif de cette étude prospective est d'établir un schéma directeur qui compte tenu de toutes les données qui seront collectées, permettra aux communes de ne pas réaliser des investissements qui s'avèreraient inutiles à l'horizon des 20 prochaines années et d'envisager l'avenir sereinement sur le territoire intercommunal.

## PROJECTIONS 2025/2027

### Dettes

La commune n'avait pas eu recours à l'emprunt depuis 2012. En 2022, elle a souscrit un emprunt de 1 000 000 € à 1.20%.

En 2022, seulement 50 000 € ont été mobilisés et le solde 950 000 € sera mobilisé en 2023.



#### L'emprunt auprès de la Banque Postale se termine le 01/09/2025

- ✓ Remboursement capital : 46 000 €/an

#### L'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne se terminera en 2030

- ✓ Remboursement capital : 25 000€/an

Monsieur Patrick HARDOUIN remercie Monsieur Eric AUBAILLY pour la qualité de son exposé ainsi que la responsable du service finances pour l'important travail fourni.

Il rappelle le virement de 500 000 € du fonctionnement vers l'investissement, la non-augmentation des taux d'imposition, les opérations terminées et qu'il reste encore à terminer (éclairage public, Maison Médicale sur l'exercice 2025 et 2026). Il reste encore beaucoup d'investissement à réaliser.

La situation financière de la Commune est saine comme en atteste une analyse de la DGFIP. Il faut toutefois garder un point de vigilance sur le montant de la CAF.

*Il faut trouver des recettes et travailler autrement.*

*A la question de Monsieur Didier LE METTE, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les bases de l'impôt sur le foncier vont augmenter de 1,7 %.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle toutefois que le futur budget de la commune est construit avec beaucoup d'incertitudes liées à :*

- ✓ *Une éventuelle Loi de Finances modificatives qui obligerait les communes à revoir leurs budgets respectifs,*
- ✓ *Les baisses de dotations de l'Etat,*
- ✓ *L'augmentation sur 4 ans de 3 % du taux de cotisation de la CNRACL.*

*Il va falloir malgré tout pouvoir continuer à fonctionner.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN tient à souligner que la situation est bien plus critique pour la Communauté de Communes de la Forêt qui elle ne dispose pas d'assez de recettes dynamiques.*

*Il rappelle que ce sont les enfants Neuvilleois qui bénéficient des services de la CCF pour les activités périscolaires et le centre de loisirs. Cette compétence transférée par les communes à la CCF représente 1 200 000 € de reste à charge pour la CCF.*

*Il précise que le Conseil Municipal et les membres du Conseil Communautaires devront prendre des décisions pour permettre à la CCF de continuer à fonctionner.*

*Madame Julia VAPPEREAU précise que pour le budget 2025 de la CCF ça ira, mais que pour le budget 2026, il va falloir prévoir.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN indique qu'il proposera aux membres du Conseil Municipal la baisse des taux d'imposition de la Commune pour que la CCF puisse augmenter le leur dans la même proportion. L'impact pour le budget du contribuable sera nul mais pour la CCF cela représentera une recette supplémentaire dynamique qui lui permettra le maintien des services à la population. « Il n'est pas question que les services à la population cessent de fonctionner ! » souligne-t'il.*

*Monsieur Didier LE METTE demande s'il y a des pistes d'économies pour 2025.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que dès 2020, il a demandé aux services municipaux, par une note de cadrage, de baisser les coûts de fonctionnement des services de l'ordre de 10 % sans baisse de la qualité du service rendu à la population. Cet objectif a été atteint et sans baisse de qualité.*

*A l'interrogation de Monsieur Didier LE METTE sur la nature de l'audit du personnel, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que cet audit a pour objectif de répondre aux obligations de la commune en sa qualité d'employeur, sur les risques psychosociaux tant pour les managers que pour les agents.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN souhaiterait également qu'un programme culturel soit mise en œuvre. Il rappelle que le Conseil Départemental du Loiret dispose d'un catalogue culturel dont les communes peuvent bénéficier 2 fois par an. Ces spectacles sont alors subventionnés. Pour une somme modique de 5 à 10 € par exemple, les neuvilleois auraient ainsi avoir accès à des activités culturelles tout en permettant à la commune de faire rentrer un peu de recettes.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle le contexte national plus qu'incertain, avec Monsieur le Président de la République qui lors de son allocution parle du réarmement de la France sans augmenter les impôts.*

*Il ne faut pas être dupe cela ne pourra pas se faire sans un effort du contribuable français.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND** acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025, présenté ce jour, par Monsieur le Maire.
- **APPROUVE** le rapport présentant ces orientations budgétaires, joint en annexe.

## DIVERS

### AGENDA

Monsieur Patrick HARDOUIN indique les dates des prochaines réunions fixées à l'agenda :

- 24/03/2025 - Commission des finances - Budget 2025
- 31/03/2025 - Conseil Municipal - Budget 2025

### INAUGURATION PISTE D'ATHLETISME

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que l'inauguration de la piste d'athlétisme est prévue demain, Mardi 11 mars 2025 à 15 H 00.

A la question de Monsieur Didier MAROIS, Monsieur Patrick HARDOUIN confirme que la population pourra se joindre à cet évènement.

En revanche, sur le temps convivial prévu à l'issue des discours et du dévoilement de la plaque dédiée à Monsieur Stéphane DIAGANA, seuls les partenaires financiers et les personnalités pourront accéder au complexe sportif.

Il précise également qu'il a été interviewé par France Bleue et qu'il a indiqué à la radio que l'évènement était ouvert à tous.

Stéphane DIAGANA a donné une interview à ICI ORLEANS ce jour à 8 H 15.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45*



*Le Maire,*

*Patrick HARDOUIN.*